Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau au profit de la Police et de la Gendarmerie Guinéennes.

Fourniture

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau au profit de la Police et de la Gendarmerie Guinéennes.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Description du marché

Référence : CIVIPOL – GUI2014POCIIO – Mobilier GN-PN - 0926

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « partenariat opérationnel conjoint » par CIVIPOL, il est prévu la fourniture, la livraison et l'installation de mobiliers de bureau au profit de la Police Nationale et du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale de la République de Guinée.

Le mobilier à fournir est défini de façon globale comme suit :

Bureau de direction moderne 240cm/180cm/75cm	2
Fauteuil de direction HD	2
Chaise visiteur de direction	4
Armoire de rangement en bois vitré à 3 battants	2
Armoire basse à 4 battants	1
Bureau 180cm avec retour + caissons	30
Fauteuil de bureau HD	30
Bureau 160cm avec 3 caissons	91
Fauteuil de bureau moderne	91
Armoire de rangement métallique à 2 battants	151
Banquette 3 places en acier	18
Lit métallique superposé	85
Table de cantine	112
Table de réunion (11 tables +2 corner)	13
Chaise standard	480
Comptoir de réception	13

2. Nombre et intitulés des lots

DÉBUT DE DÉPÔT

DATE LIMITE DE RÉPONSE

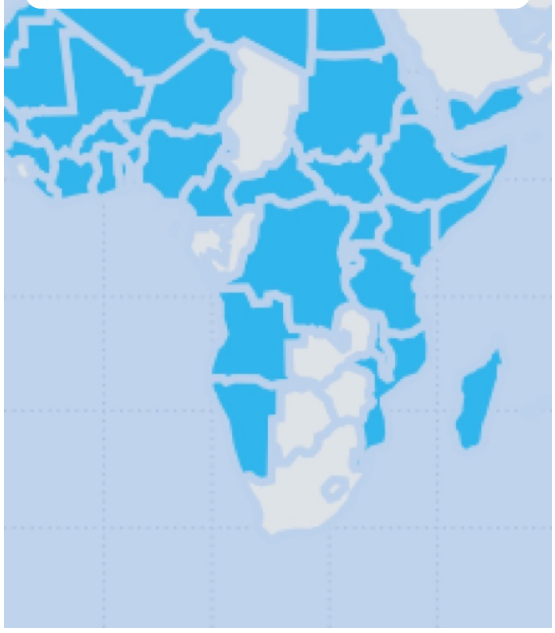
BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

3 Mois

Zone d'intervention

Afrique



Nombre de lots : **lot unique**

Intitulé du lot unique : Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau au profit de la Police Nationale et du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale de la République de Guinée

1. **Zone géographique des bénéficiaires de l'action : La mise en œuvre des activités aura lieu en République de Guinée dans les localités suivantes :**

Désignation	***Quantité***	***Zones géographiques de livraison***
Lot unique		
A – Direction Centrale de la Police Aux Frontières - DCPAF		
Bureau de direction moderne 240cm/180cm/75cm	2	Conakry Fandanda Niantanina Kpaou
Fauteuil de direction HD	2	
Chaise visiteur de direction	4	
Armoire de rangement en bois vitré à 3 battants	2	
Armoire basse à 4 battants	1	
Bureau 180cm avec retour + caissons	16	
Fauteuil de bureau HD	16	
Bureau 160cm avec 3 caissons	45	
Fauteuil de bureau moderne	45	
Armoire de rangement métallique à 2 battants	64	
Banquette 3 places en acier	11	
Lit métallique superposé	30	
Table de cantine	33	
Table de réunion (11 tables +2 corner)	13	
Chaise standard	196	
Comptoir de réception	5	
B – Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale - HCGN		
Bureau 180cm avec retour + caissons	14	*Pamelap* *Koukoudé* *Kandika* *Sambailo* *Niantanina* *Kopering* *Dabiss* *Conakry*
Fauteuil de bureau HD	14	
Bureau 160cm avec 3 caissons	46	
Fauteuil de bureau moderne	46	
Armoire de rangement métallique à 2 battants	87	
Banquette 3 places en acier	7	
Lit métallique superposé	55	
Table de cantine	79	
Chaise standard	284	
Comptoir de réception	8	

La répartition du mobilier par site est précisée dans l'annexe 7.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

1. La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'instrument financier utilisé (NDICI, DG INTPA, UE).

2. La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;

3. Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne physique et morale d'un État participant à l'initiative concernée ;

4. Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

4. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre. Les quantités indiquées sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble des quantités indiquées. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération.
Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution. Le rabais doit être clairement indiqué, de telle manière qu'il puisse être annoncé lors de la séance d'ouverture des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas d'une variante, l'évaluation se fera sans la variante.

5. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL***.***

6. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée dans le cadre de ce marché. Le soumissionnaire qui fournit le mobilier doit assurer directement, avec son propre personnel et les moyens matériels dont il dispose ou qu'il loue, son transport, sa livraison sur les sites concernés et son installation. Le recours à un transporteur ou à un installateur tiers n'est pas admis.

7. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire du marché de fournir une garantie de bonne exécution égale à 5% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par CIVIPOL. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

8. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date prévue de commencement du marché

1er décembre 2026

11. Période de mise en œuvre des tâches

L’ensemble des marchandises devra être livré avant le **31 mars 2027**.

CRITÈRES DE SELECTION ET D’ATTRIBUTION

12. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s’appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire de soumission d’une offre doivent être exprimées en EUR. La conversion en EUR est effectuée conformément au taux de change InforEuro applicable, qui peuvent être soit le mois et l’année de la publication du présent avis de marché, soit le mois et l’année correspondant à la date limite de dépôt des demandes de participation, qui peut être consulté à l’adresse suivante : http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html.

- **Chiffre d'affaires** : Le chiffre d’affaires moyen annuel du soumissionnaire au cours des trois dernières années (2023-2024-2025) doit être égal au moins à 375 000 EUR HT.

- **Santé financière** : La présentation des états financiers complets (bilans et comptes de résultat) certifiés des 3 dernières années (2023-2024-2025) est obligatoire. La trésorerie de fin d'exercice de ces trois années ne doit pas présenter de solde négatif structurel.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

- **Effectifs permanents :**au moins **50%** de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché (fourniture, logistique, installation) doivent être des salariés permanents.

Document à fournir : Une déclaration sur l'honneur indiquant les effectifs globaux et la proportion de personnel permanent, idéalement appuyée par un extrait du registre du personnel ou des déclarations sociales.

- **Équipe dédiée et ancrage opérationnel :** le soumissionnaire doit proposer une équipe d'exécution comprenant un personnel qualifié et en nombre suffisant, qui sera basé en Guinée, pour procéder et faciliter aux différentes phases du marché (achat du mobilier – transport/livraison – entreposage – installation/montage – service après-vente).

Justificatif à fournir : Curriculum Vitae (CV), copies des diplômes et/ou certificats d'aptitude du personnel proposé, accompagnés d'une note d'organisation logistique.
Le soumissionnaire doit démontrer, dès la remise de son offre, sa capacité effective à assurer directement l'ensemble des prestations essentielles du marché, notamment la livraison, l’entreposage, l’installation, la mise en service et le service après-vente. À ce titre, l'offre doit préciser les moyens humains, techniques, matériels et logistiques que le soumissionnaire s'engage à mobiliser pour l'exécution du marché, leur statut (moyens propres, personnels directement employés, matériels détenus ou loués) ainsi que leur délai effectif de mobilisation. Les simples déclarations d'intention ou les engagements de mobilisation ultérieure non documentés ne seront pas considérés comme démontrant la capacité opérationnelle requise.

3) Capacité technique du soumissionnaire

Expérience similaire : Le soumissionnaire doit prouver qu'il a réalisé avec succès au moins deux (2) marchés similaires (livraison et installation de mobilier de bureau) au cours des trois (3) dernières années, dont la valeur par marché est au moins égale à 125 000 EUR HT.
Justificatif à fournir : La liste de ces références, accompagnée obligatoirement des certificats de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception signés par les clients (publics ou privés) indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des prestations.

13. Critères d’attribution

Le seul critère d’attribution sera le prix : l’offre économiquement la plus avantageuse est l’offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

SOUMETTRE UNE OFFRE

14. Comment obtenir le dossier d’appel d’offres ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir l'ensemble des documents constituant le dossier d'appel d'offre en les sollicitant à l'adresse suivante : aime.tinkou@experts.civipol.fr (cc : **lisa.raffy@civipol.fr**). Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante : aime.tinkou@experts.civipol.fr en mettant en copie ***lisa.raffy@civipol.fr*** (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 15. CIVIPOL répondra aux questions au moins 10 jours avant la date limite de soumission des offres.

15. Date limite de soumission des offres

Le **16 novembre 2026 à 17h (Conakry).**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

16. Séance d'ouverture des offres

Le **17 novembre 2026 à 10h (Conakry)**

17. Langue de la procédure
Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de CIVIPOL.

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par Civipol. Civipol n'est en aucun cas redevable de dommages-intérêts, quelle que soit leur nature, y compris, sans restriction, de dommages-intérêts pour manque à gagner, et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres. Le lancement d'une procédure d'appel d'offres n'engage nullement Civipol à mettre en œuvre le programme ou le projet concerné.